

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 A 18H00

Présents : MM Aline DESTRI, Jérémy FEURTE, Clément CHARLEMAGNE, Stéphanie GAYARD, Jean-Pierre POURTEYRON, Amandine POUSSEUR, Antoine LEVASSEUR, Prescilia CERQUEIRA DA SILVA, Jean HENRY.

Absente excusée :

- Madame Nathalie DESFONTAINES donne pouvoir à Madame Aline DESTRI.
- Monsieur Joël DESFONTAINES donne pouvoir à Monsieur Jérémy FEURTE .

Secrétaire de séance : Madame Prescilia CERQUEIRA DA SILVA.

Ordre du jour :

Installation des conseillers municipaux :

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Aline DESTRI, Maire sortant, qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Prescilia CERQUEIRA DA SILVA est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Présidence de l'assemblée :

Monsieur Jean-Pierre POURTEYRON, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Amandine POUSSEUR et Monsieur Jean HENRY.

Election du Maire :

Monsieur Jean-Pierre POURTEYRON procède à l'élection du maire et demande s'il y a des candidats. Madame Aline DESTRI, faisant, seule, acte de candidature, l'élection est faite à bulletin secret.

Madame Aline DESTRI est proclamée Maire à l'unanimité et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoint :

Sous la présidence de Madame Aline DESTRI, élue Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose que le nombre des adjoints soit fixé à 1 adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à un le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint :

Monsieur Jérémy FEURTE, étant seul candidat, il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Monsieur Jérémy FEURTE est élu 1^{er} adjoint, à l'unanimité.

Délégués du Syndicat des Personnels de Coevres :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat des Personnels de Coevres.

Il convient de désigner deux délégué(e)s dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil Municipal,

- après avoir ouï l'exposé de son Maire
- après avoir pris connaissance des candidatures.

-

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Madame Aline DESTRI et Monsieur Jérémy FEURTE sont proclamés élus.

Délégué du Syndicat Scolaire de Coevres :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Scolaire de Coevres et Valsery.

Il convient de désigner deux délégué(e)s titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,
après avoir ouï l'exposé de son Maire
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Délégués titulaires :

Madame Aline DESTRI et Madame Stéphanie GAYARD sont proclamées élues.

Délégué suppléant :

Monsieur Jérémy FEURTE est proclamé élu.

Délégués du Syndicat de Gestion du CES de Vic sur Aisne :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat de Gestion du Ces de Vic Sur Aisne.

Il convient de désigner deux délégué(e)s dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil Municipal,
après avoir ouï l'exposé de son Maire
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Monsieur Jérémy FEURTE et Madame Amandine POUSSEUR sont proclamés élus.

Délégués USEDA :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Syndicats d'Energie du Département de l'Aisne.

Il convient de désigner un délégué(e) titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner le nouveau délégué(e) titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,
après avoir ouï l'exposé de son Maire
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Délégué titulaire :

Monsieur Antoine LEVASSEUR est proclamé élu.

Délégué suppléant :

Monsieur Jean HENRY est proclamé élu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.